

République française
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du jeudi 12 mars 2026

Date de la convocation : 05/03/2026

Membres en exercice :

12

Le douze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20h30

Présents : 5

Présents : Patrick BURATTO, Robert CINQ, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Votants : 5

Représenté(s) : Angélique LALLOT représentée par Robert ROUFFIAC

Pour : 5

Contre : 0

Excusé(s) : Lydie DE ARRIBA

Abstention : 0

Absent(s) : Véronique CHERBOURG, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Karine PHALIPPOU, Nicolas PIC

Secrétaire de séance:

Robert ROUFFIAC

Quorum : Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une seconde convocation pour la séance du 19 février 2026 avec la même ordure du jour. Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT l'assemblée peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Objet : Délibération sur le compte unique financier - PUYBEGON 2025 - DE_004_2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	285 259,16	5 143,70	0,00	5 143,70	285 259,16
Opérations exercice	245 684,94	359 114,70	108 402,01	79 371,71	354 086,95	438 486,41
Total	245 684,94	644 373,86	113 545,71	79 371,71	359 230,65	723 745,57
Résultat de clôture		398 688,92	34 174,00			364 514,92
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	398 688,92	34 174,00	0,00	0,00	364 514,92
Résultat définitif		398 688,92	34 174,00			364 514,92

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Robert ROUFFIAC, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Robert CINQ pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ

Le secrétaire de séance,
Robert ROUFFIAC

